

18 septembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Eurolist)

Par courrier du 14 septembre 2007, la société Capital Research and Management Company - CRMC (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA, 90071-1406, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds qu'elle gère ou conseille (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2007, par suite d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société et détenir pour le compte desdits fonds, 57 398 503 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de la société (2).

-
- (1) CRMC est un conseil en investissements situé aux Etats-Unis qui gère les "*mutual funds*" de l'American Funds Group. CRMC ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit. Les actions sont détenues par les "*mutual funds*" sous gestion discrétionnaire de CRMC.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 1 163 692 869 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.